



ACCOMPAGNEMENT D'UN·E STAGIAIRE DSF

En tant que responsable de groupe vous avez la responsabilité d'accompagner les directeur·trices stagiaires dans leur parcours de formation. Il n'est pas nécessaire d'être soi-même formé au BAFD pour mener cet accompagnement, car il ne s'agit pas de faire de la formation. Il s'agit plutôt, lors d'entretiens, de discussions d'amener la personne à prendre du recul sur sa pratique, sur ses compétences et de l'aider à voir ses perspectives de progression. Pour cela il est nécessaire de pouvoir à quelques reprises observer le ou la stagiaire sur le terrain.

Cette fonction peut être déléguée à un·e référent·e formation dans l'équipe de groupe ou bien à un·e autre directeur ou directrice.

En vert les étapes que vous devez mettre en œuvre.

En orange les étapes portées par des organismes de formation ou d'autres instances de l'association.

Pour vous aider dans cette fonction vous trouverez ci-dessous ce qui est attendu de la part de la personne qui accompagne lors des différentes étapes du cursus. Le livret de formation BAFD/DSF a aussi été conçu comme un guide et un outil pour accompagner ces différentes fonctions. Vous pourrez le trouver ici et l'utiliser en papier ou en format numérique.

Si vous avez des questions ou des doutes, vous n'êtes pas seul·e ! Dans l'association des salarié·es et des bénévoles peuvent vous accompagner dans cette mission.

Contactez-nous à ent-asaf@galilee.eedf.fr



ETAPE 1 : ACCUEIL DANS LA FONCTION



Qui ? : Responsable de groupe / directeur·trice du groupe / référent·e de la formation dans le groupe

Objectifs : Une rencontre entre le·la stagiaire et le·la responsable de groupe marque l'entrée dans la formation de Directeur ou Directrice Scoutisme Français. Au terme de cette rencontre, il y a une contractualisation d'engagement dans la fonction entre ces deux personnes. Attention ! Cette étape **ne donne pas** le titre de directrice ou de directeur DSF stagiaire.

Déroulé

- Expliquer le cursus de formation : étapes et contenu (page 3)
- Préciser ce qui est attendu d'elle ou de lui (Les missions que l'on peut attendre d'un·e directeur·trice sont listées dans le référentiel de compétences pages 10 et 11)
- Connaître ses besoins, ses attentes
- Définir le cadre de l'accompagnement (qui et quand)

A faire : Réserver les dates des trempings



ETAPE 2 : FORMATION GÉNÉRALE (STAGE THÉORIQUE BAFD OU DSF 4 WEEK-END)



Objectif : C'est une session théorique (sans enfants). Elle permet d'appréhender la fonction de directeur ou de directrice sous tous ses aspects. Elle vise l'acquisition de connaissances et de compétences de base nécessaires à l'a direction de séjours.

A faire : Accompagner le·la stagiaire pour trouver et s'inscrire à un stage. Définir clairement les règles de prise en charge financière par le groupe.



ETAPE 3 ET 5 : STAGE PRATIQUE 1 ET 2



Qui ? : Responsable de groupe / directeur·trice du groupe / référent·e de la formation dans le groupe. Ça peut-être le·la directeur·trice lors d'un stage ou la personne stagiaire est adjointe.

Objectifs : Ce stage dure 14 jours minimum, en situation réelle de direction (adjoint ou non) sur un camp et doit se dérouler en France

Déroulé : Prévoir des temps réguliers en amont, en cours et après le séjour pour faire le point avec le ou la stagiaire :

- A chaque temps faire un point sur les critères de validation (page 5)
- Pages 16 à 22 : Accompagner la personne à définir ses compétences et les objectifs qu'il ou elle se fixe pour progresser
- Faire le point sur sa progression et ses objectifs pour la suite
- A la fin du stage, remplir la fiche de liaison



ETAPE 4 : MODULE DE SUIVI (GÉNÉRALEMENT 1 WEEK-END TREMLIN)



Objectif : · Module de 2 jours de formation théorique organisé par l'échelon régional (généralement sur un tremplin) ou national qui permet de revenir sur son expérience pratique, d'analyser ses pratiques et de se former sur les compétences de RU.

A faire : Accompagner la personne à l'inscription à ce temps de formation.



ETAPE 6 : MODULE DE BILAN



Objectifs : Faire le point sur les points forts et les points faibles et sur les futurs objectifs de progression en tant que responsable de directeur·trice.

A faire : Accompagner la personne à l'inscription à ce temps de formation.



ETAPE 7 : LA DEMANDE DE CERTIFICATION



Qui ? : Responsable de groupe / directeur·trice du groupe / référent·e de la formation dans le groupe.

Objectifs : Etre certifié·e directeur ou directrice titulaire. Attention, le DSF n'est valable qu'à partir du moment où la personne a le certificat papier entre les mains !

Déroulé : La demande est remplie par le·la stagiaire sur la page 41. Elle est envoyée à l'échelon régional pour avis qui l'enverra puis à l'échelon national pour passer en commission certification.